

SYNDICAT NATIONAL DES CHIRURGIENS VASCULAIRES

Le 29 novembre 2012

Cher(e) ami(e), cher(e) collègue,

Votre syndicat vous appelle à soutenir la manifestation organisée par « LE BLOC » le dimanche 2 décembre à Paris (défilé depuis le Sénat jusqu'au palais de la Mutualité, RV à 14h place Edmond Rostand Paris Vie, station Luxembourg ligne RER B).

Seule votre détermination permettra de combattre efficacement l'amendement conventionnel numéro 8 et le projet de loi du député Le Roux

Leurs objectifs sont complémentaires :

L'institution de réseaux mutualistes, présentée comme une facilité d'accès à des soins à meilleur coût, supprimera pour le patient la liberté de choix de son médecin et mettra en péril la qualité des soins et l'équilibre économique déjà très précaire de nos cabinets et/ou entreprises médicales déjà fortement atteint par une sous tarification des actes tout en permettant aux mutuelles d'accroître leurs bénéfices.

L'ouverture du nouveau contrat d'accès aux soins à partir du moment où 30% des collègues éligibles l'auront choisi, est « la mort annoncée du secteur 2 » par le biais des contrats responsables qui obligerons leurs adhérents à choisir les praticiens du nouveau secteur pour être remboursés.

La revalorisation du tarif opposable par réalisation de la 3^{ème} étape de la CCAM en 2 ou 3 ans est une promesse déjà ancienne. De plus les actes les plus fréquemment pratiqués ont une valeur cible inférieure au tarif actuel. Le directeur de l'UNCAM nous assure qu'il ne sera pas baissé. Est ce bien raisonnable de le croire lorsque l'on connaît sa façon d'honorer sa signature.....

La prise en charge des compléments d'honoraires dans le nouveau secteur théoriquement plafonné à 100 % au dessus du tarif opposable sera en fait bien inférieure par l'établissement de votre profil de « dépasseur », l'obligation du tarif opposable pour les patients titulaires de la CMU, AME, vus en urgence et enfin éligibles à l'aide à l'accession à une complémentaire santé représentant au total 11 millions de nos concitoyens le diminuera. Votre ratio devra de plus diminuer chaque année, votre part d'activité en tarif opposable augmenter.

Ce nouveau secteur n'est ce pas finalement un secteur 1 like

L'avenant 8 est très inventif et assez flou sur la caractérisation du dépassement abusif mais une chose est certaine, les sanctions seront aux mains des caisses sans recours.

Notre spécialité est directement touchée puisque l'amendement numéro 8 prévoit la baisse de 25 % de la valeur du YYYY 300 et de tout les actes en YYYY diminuant la valeur de nos actes percutanés déjà très insuffisamment valorisés car considérés comme des ATM, (actes techniques médicaux) et ne bénéficiant pas du J et du K réservés aux ADC (acte de chirurgie).

Cette baisse du YYYY 300 se répercutera également sur les actes de chirurgie artérielle, le contrôle angiographique en fin de procédure étant devenu quasiment la règle.

Les actes d'échodoppler vont également être atteints.

Nous pourrons encore améliorer nos performances en « démarche qualité » belle formule camouflant souvent la gestion de la pénurie. Mais nous nous savons bien ce que signifie la qualité en chirurgie. Comment pourrons nous la maintenir, faire toute leur place aux techniques innovantes sans prise en compte du vrai coût de notre pratique.

Les prochaines actions de votre syndicat , concernant la revalorisation du tarif des endoprothèses aortiques, la reconnaissance de l'acte de Sizing, la prise en compte des modalités de réalisation de nos actes percutanés dans l'environnement de haute sécurité du bloc opératoires , la finalisation du dossier du traitement des varices par radiofréquence, ne pourrons se faire sans votre mobilisation qui permettra également d'appuyer les actions conjointes entreprises par « LE BLOC » et la FHP :

Juridiques sur l'amendement n° 8 avec l'aide de nos conseils respectifs.

Médiatiques sur les mutuelles par réalisation d'un livret (classement des mutuelles) permettant de faire acte de pédagogie vis-à-vis de nos concitoyens qui en ont assez de payer deux fois par leurs cotisations à l'assurance maladie qui se retire peu à peu du remboursement de la chirurgie et par leurs cotisations aux mutuelles qui servent beaucoup à la com au sponsoring et peu voir pas du tout au remboursement du reste à charge en chirurgie et cela les chirurgiens n'en sont en rien responsables.

Pour le Bureau du SNCV

Marc RICHER DE FORGES

Secrétaire national

Jacques PINSOLLE

Président